



TIR 3D

REGLEMENT (DEUXIÈME PARTIE)

AMICALE PARCOURS ET CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

Lieu-dit «les Sapins du Garde» - 21160 MARSANNAY-la-CÔTE

CIBLES TIR CAMPAGNE

- 3 flèches à tirer en 3 minutes (estimation de distance puis tir).
- L'archer doit être derrière le piquet de tir.
- Les jumelles sont autorisées.
- La mesure de distance au télémètre est interdite.
- Les points par flèche vont de 6 à 1 point.

CIBLES 3D

- 2 flèches à tirer en 1 minute et 30 secondes (estimation de distance puis tir).
- L'archer doit être derrière le piquet de tir.
 - Les jumelles sont autorisées.
- La mesure de distance au télémètre est interdite.
- Les points valent 11 points (plus petite zone), 10, 8 et 5 points.

CIBLES NATURE

- 2 flèches à tirer en 45 secondes et en changeant de piquet de tir (estimation de distance puis tir pour chaque piquet).
- L'archer monte seul au premier pas de tir, tire sa flèche avec une bague puis se déplace au deuxième piquet et tire sa deuxième flèche avec 2 bagues.
La première flèche compte plus de points que la deuxième.

- Le pied de l'archer doit rester en contact avec le piquet et peut être en avant du piquet.
- Les jumelles sont autorisées le jour de l'Amicale.
- La mesure de distance au télémètre est interdite.
- Zone tuée 20 points et 15 points pour la flèche à une bague.
- Zone tuée 15 points et 10 points pour la flèche à deux bagues.

Une fois que tous les archers du peloton ont tiré leurs flèches, tous montent à la cible pour marquer les points et retirer les flèches.

Attention, lors du retrait des flèches dans les cibles 3D, veuillez bien maintenir la bête pour ne pas endommager la cible.

Une fois les flèches retirées et le matériel récupéré, les archers se déplacent à la cible suivante. Au bout des 24 cibles, les archers rentrent au greffe.

Pour cette Amicale, il n'y aura pas de classement, les archers garderont leur feuille de marque sans les rendre au greffe.

Les Archers Pataras - 3 rue du Rocher - 21160 Marsannay la Côte
N° FFTA : 0221008
<https://archerspataras.sportsregions.fr>

